

part du revenu national qui leur revient et qu'ils puissent se constituer des réserves pour acheter du matériel à mesure qu'ils en auront besoin.

Relativement à l'amendement présenté, j'estime que nous devrions établir un principe selon lequel toutes les mesures portant sur l'agriculture seraient déferées au comité de l'agriculture pour qu'il les examine et en fasse étude détaillée. Mais comme nous parlons présentement du bill C-121, il ne faut pas oublier qu'il a déjà fait l'objet d'un long débat. Je ne dis pas que le débat a été trop long, mais presque tous les aspects de la mesure ont été débattus. On a soulevé des questions. On a présenté des arguments, et il ne servirait à rien de le déferer maintenant au comité.

Selon moi, renvoyer le bill au comité à ce moment-ci équivaldrait à l'étouffer, et je ne crois pas que les cultivateurs qui ont besoin de cette aide particulière seraient ravis d'un autre délai dans l'adoption de cette mesure. Si l'amendement avait été présenté au tout début du débat, nous l'aurions peut-être appuyé et trouvé avantageux. Cependant, je crois actuellement qu'il serait plus utile aux gens les plus intéressés que cette mesure soit adoptée, qu'on en fasse l'expérience pendant un certain temps, si nécessaire, et qu'on y apporte les modifications qu'il faudrait pour le rendre plus efficace et plus convenable pour répondre aux besoins du monde agricole.

(Texte)

**M. Albert Bécharde (Bonaventure):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder indéfiniment l'adoption de ce bill, car je sais que les cultivateurs attendent, mais je veux dire que le chat est maintenant sorti du sac.

L'amendement que vient de proposer l'opposition officielle par la voix de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent), s'il était adopté, entraînerait la « mort de ce bill », et les cultivateurs en seraient ainsi privés, ce qui prouve, une fois de plus, le curieux intérêt que l'opposition officielle a pour la classe agricole du Canada tout entier.

Depuis le début de la session, l'opposition nous crie, à la télévision, à la Chambre, partout, que le parti actuellement au pouvoir ne fait rien pour la classe agricole. L'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière a dit tantôt qu'on devrait plutôt penser à une politique vraiment agricole. Or, voici que le gouvernement actuel présente une mesure tendant à venir en aide aux cultivateurs et à leur faciliter l'acquisition de la machinerie agricole qui est devenue si dispendieuse, aujourd'hui. Ce projet de loi vise donc surtout à aider nos cultivateurs.

J'entendais, encore hier, des cultivateurs me dire leur satisfaction du projet que le gou-

vernement présente actuellement. On m'a également dit que le plus grand malaise dont souffre la classe agricole, aujourd'hui, et spécialement le petit cultivateur, c'est de supporter le fardeau financier du capital ou de l'investissement immense requis pour l'achat de machinerie agricole des plus dispendieuses.

Par exemple, un cultivateur me disait: Il y a plusieurs machines dont on se sert de temps en temps, que les cultivateurs pourraient employer et payer plus facilement s'ils formaient un syndicat, comme le stipule la mesure.

Le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière nous dit que la ferme ancestrale est à la veille de disparaître. Je lui demande de vivre dans son temps, d'évoluer devant l'automatisme et le développement actuel, tant dans le domaine agricole que dans celui de l'économie en général.

A ce stade-ci, je veux dire que je voterai contre le sous-amendement, et ce le plus tôt possible. J'invite tous les députés à appuyer fortement le projet de loi présenté par l'honorable ministre de l'Agriculture afin que nos cultivateurs, et tout spécialement ceux de l'Est du pays, qui ont besoin d'aide actuellement, puissent être relevés de ce fardeau qui leur pèse sur les épaules et entrave l'exploitation de leur terre, car pour ce faire il leur faut se procurer des machines dispendieuses qui grèvent constamment leur budget, étant obligés, chaque année, de faire face à des versements et des obligations très onéreuses, pour finalement en arriver à toucher un revenu de \$1,000 ou \$1,200, revenu nettement insuffisant pour faire vivre un cultivateur et sa famille.

Un de mes collègues me dit qu'en Gaspésie, l'UCC entreprend sa campagne pour recueillir un fonds de \$50,000 afin d'aider les cultivateurs à se procurer la machinerie lourde dont ils ont besoin aujourd'hui sur leur ferme, et que chaque cultivateur ne peut se procurer parce qu'il n'a pas le revenu suffisant pour ce faire.

A mon avis, cette mesure législative est un pas vers une évolution de notre agriculture et vers le succès des cultivateurs de l'Est du pays, car ils pourront ainsi réaliser des revenus plus abondants qui leur permettront de faire vivre leur nombreuse famille.

**M. Pierre-André Boutin (Dorchester):** Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques minutes pour donner mes impressions sur le bill C-121 que nous étudions présentement.

J'entendais tout à l'heure l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette). Je dois reconnaître qu'il a fait un assez bon discours, lequel me rappelait surtout les propos qu'il tenait durant la campagne électorale. Je constate, par ailleurs, que ce qu'il promettait au cours de la campagne électorale, il ne l'a pas encore une seule fois réclamé à la Cham-